
Nombre de membres

en exercice: 9

Présents : 6

Voteants: 6

Séance du 25 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-cinq septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 25 septembre 2017, à 19 heures 00, s'est réunie sous la présidence de

Séance : ordinaire

Sont présents: Emmanuel ECKERT, Bernard MICHAUD, Bruno LARTISIEN, Daniel DUBUIS, Joaquim VILAJOSANA, Patrice FORNARA

Représentés:

Excuses:

Absents: Jean-Marie GUENIER, Mickaël OUALLE, Yannick LASNE

Secrétaire de séance: Daniel DUBUIS

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Date de convocation : mardi 12 septembre 2017

Ordre du jour :

Demande de retrait de la délibération "anti-Linky"
Rapport annuel 2016 sur le service des Ordures Ménagères
Décision modification du budget
Noël des enfants
Questions diverses

Les membres du conseil municipal approuvent et signent le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

La séance est ouverte.

Objet: Retrait délibérations DE 2016_030 et DE 2017_032 - DE 2017_034

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la requête déposée par Enedis auprès du Tribunal Administratif de Dijon contre les délibérations prises par les élus de la commune ; les délibérations DE_2016_030 et DE_2017_032, s'opposant respectivement au déploiement des compteurs Linky sur la commune et au rejet du recours gracieux demandé par Enedis.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de présenter dans le délai de 30 jours le mémoire en réponse à cette requête.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il ne peut présenter aucun mémoire puisqu'il rappelle qu'il s'est opposé aux délibérations précitées, ne partageant pas l'opinion des autres élus.

Il demande donc aux élus de se prononcer sur la suite à donner à cette requête :

- poursuivre la procédure, contre l'avis du maire, et présenter le mémoire en réponse dans les délais,
- mettre fin à la procédure, en suivant l'avis du maire, en retirant les deux délibérations concernées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à cinq voix pour et une abstention exprimée par Monsieur Daniel DUBUIS

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la requête déposée par Enedis enregistrée en date du 23/08/2017 sous le numéro 1702094 auprès du Tribunal Administratif de Dijon,

Vu les délibérations DE_2016_030 et DE_2017_032,

Attendu qu'il convient d'apporter une suite à la requête,

Considérant l'opposition de Monsieur le Maire aux deux délibérations prises et ayant entraîné cette procédure,
 Considérant que le fait de demander un moratoire s'apparente d'office à un refus,
 Considérant qu'en agissant contre la volonté de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal ont outre-passé leurs droits,
 Considérant la position de Monsieur le Maire inchangée et opposée à celle des membres du conseil municipal à l'origine des deux délibérations,

RETIRE les délibérations DE_2016_030 et DE_2017_032,
 MANDATE Monsieur le Maire pour aviser Monsieur le Préfet de l'Yonne,
 MANDATE Monsieur le Maire pour signifier cette délibération auprès du Tribunal Administratif de Dijon,
 MANDATE Monsieur le Maire pour mettre fin à la procédure en cours.

Objet: Approbation du rapport annuel 2016 sur le service OM - DE 2017 035

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Ordures Ménagères. Il rappelle que ce rapport est établi en application du Code Général des Collectivités Territoriales et que la loi impose la réalisation de ce rapport annuel.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du rapport.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public Ordures Ménagères
- **RAPPELLE** que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour aviser Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne
- **DIT** que ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - la belliole - DE 2017 036

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61521	Entretien terrains	800.00	
615231	Entretien, réparations voiries	-4500.00	
6232	Fêtes et cérémonies	900.00	
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	-3000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	500.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	7800.00	
60621	Combustibles	-150.00	
60624	Produits de traitement	-50.00	
60633	Fournitures de voirie	-150.00	
6218	Autre personnel extérieur	-2000.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	-150.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21538	Autres réseaux	5800.00	
21318	Autres bâtiments publics	2000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		7800.00
TOTAL :		7800.00	7800.00
TOTAL :		7800.00	7800.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE les modifications budgétaires présentées dans le tableau ci-dessus,
- MANDATE Monsieur le Maire pour aviser le Préfet de l'Yonne et le trésorier de Sens.

Objet: Noël des enfants 2017 - DE 2017 037

Monsieur le Maire rappelle l'organisation du Noël des enfants en 2016 et précise que cette manifestation avait eu un très bon succès. Il demande si les élus souhaitent voir cet événement renouvelé en 2017.

Il rappelle que l'an dernier, cette manifestation concernait les enfants jusqu'à 10 ans inclus. Chacun a reçu un cadeau et apprécié le goûter.

La participation par enfant était fixée à hauteur de 20 euros maximum.

La commande avait été passée auprès de Jouéclub Sens.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette manifestation et dans l'affirmative, dans définir les conditions et modalités.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Entendu le compte-rendu de Monsieur le Maire,

Considérant que cette manifestation a reçu un vif succès l'an dernier,

DIT que chaque enfant jusqu'à 10 ans inclus reçoit un cadeau pour Noël,

DIT que la participation par enfant s'élève à 20 euros maximum,

DIT que les jouets seront commandés auprès de JouéClub Sens,

DIT que la somme totale correspondant au nombre d'enfants sera créditée au budget,

DIT que le goûter sera offert par la mairie,

DIT que le jour de l'évènement sera fixé ultérieurement par Monsieur le Maire,

MANDATE Monsieur le Maire pour transmettre la présente délibération au Préfet et au Trésorier de Sens.

Questions diverses :

Monsieur Daniel DUBUIS demande où en est la réparation du ballon d'eau chaude de la location. Il rappelle que les locataires n'ont plus d'eau chaude depuis trois semaines. Cette situation est inadmissible. Monsieur Bernard MICHAUD indique qu'il s'est déplacé chez eux dès qu'il a eu connaissance du problème, qu'il a fait intervenir un plombier lequel a transmis un devis pour un détartrage. Il précise avoir également demandé un devis pour un neuf et a relancé le plombier samedi dernier. Il indique également que la situation ne peut pas durer. Monsieur le Maire précise qu'il se chargera de résoudre ce problème dès le lendemain.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19 heures et 45 minutes, les jour, mois et an que dessus.

*Le secrétaire de séance,
Monsieur Daniel DUBUIS*